

POUR LES YVELINES

Inspection académique des Yvelines

Centre commercial de Parly II
78154 Le Chesnay cedex

Cabinet de l'inspecteur d'académie :
01 39 23 63 03 ou 04 ou 05

Tribunal de grande instance : 01 39 07 39 07

Pour les établissements

Coordonnateur départemental de la cellule de prévention de la violence

En réponse aux appels téléphoniques des inspecteurs de l'Éducation nationale et chefs d'établissement, le coordonnateur départemental propose des aides adaptées aux situations : conseils, documentation, orientation vers une personne-ressource ou vers les instances appropriées. Éventuellement, en accord avec les intéressés, ces aides peuvent prendre la forme d'un accompagnement par un groupe d'appui. Provisoire vie scolaire départementale, tél : 01 39 23 62 58

Pour les personnels

Médecin de prévention

tél : 01 39 23 61 69

Assistante sociale des personnels

tél : 01 39 23 61 69 - tcp : 01 39 23 61 27

Service accident de service ou de travail (DIPER 4)

tél : 01 39 23 61 67

Pour les élèves

Services médical, infirmier et social

- service social, tél : 01 39 23 62 27
- service infirmier, tél : 01 39 23 62 25
- service médical, tél : 01 39 23 63 20

Services d'aide aux victimes d'infractions pénales

SOS Victimes 78

3, place André-Mignot, 78000 Versailles
tél : 01 39 07 36 97 - tcp : 01 30 21 51 89
site internet : <http://www.sos-victimes-78.fr>
mél : sosvictimes78@free.fr

Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF)

BP 11-32, 78301 Poissy cedex
tél : 01 30 74 21 01 - tcp : 01 30 74 85 15

Développement ignymontain de rencontre et d'entraide (DIRE)

1, avenue de la gare,
78180 Montigny-le-Bretonneux
tél : 01 30 44 19 87 ou 01 30 64 69 77
tcp : 01 39 44 92 75

N° SOS Violence
0 800 802 984

POUR LE VAL-D'OISE

Inspection académique du Val-d'Oise

Immeuble Le Président - chaussée Jules
-César - Osny - 95525 Cergy-Pontoise

Cabinet de l'inspecteur d'académie :
01 30 75 57 02 (tcp : 01 30 75 57 94)

Tribunal de grande instance :

01 72 58 70 00

Pour les établissements

Prévention et gestion de la violence en milieu scolaire
Mise en œuvre de la politique départementale de prévention et de gestion de la violence, aide aux établissements et écoles.
Information, conseil, soutien technique.

Chef de cabinet

tél : 01 30 75 57 02

Provisoire vie scolaire

tél : 01 30 75 84 25

Pour les personnels

Médecin de prévention

tél : 01 30 75 84 00 - tcp : 01 30 75 84 01

Assistante sociale des personnels

tél : 01 30 75 57 13 - tcp : 01 30 75 84 01

Service accident de service ou de travail

tél : 01 30 75 57 69 - tcp : 01 30 75 84 18

Pour les élèves

Services infirmier, médical et social

tél : 01 34 35 31 01 / 03 / 05

Écoute enfance 95

Des éducateurs spécialisés, en liaison avec les services territoriaux de l'aide sociale à l'enfance écoutent et assistent les mineurs présumés victimes de mauvais traitements ou abus sexuels. Conseil général du Val-d'Oise, service accueil enfance
tél : 01 30 30 31 31

Centre d'information départemental pour le droit et l'aide aux victimes (CIDAV)

Des entretiens psychologiques et une information sur les droits, les procédures et les voies de recours, les indemnisations et exécution des décisions de justice sont proposés gratuitement et confidentiellement. CIDFF-CIDAV

SAN, Parvis de la Préfecture, BP 122, 95022 Cergy cedex - tél : 01 34 41 42 93

N° SOS Violence
0 800 802 984

académie
Versailles



éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

Faire face et prévenir

Violences en milieu scolaire

Numéros utiles à l'attention des directeurs d'école,

Inspecteurs de l'Éducation nationale et chefs d'établissement

Le Centre académique d'aide
aux écoles et établissements :
01 30 83 52 01

Le n° vert SOS violence.

ligne anonyme et gratuite
accueille les appels des élèves,
des personnels et des parents
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h
durant les périodes scolaires :

N° Vert 0 800 80 29 84
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Une adresse électronique

pour les personnels et les parents :
prevention-violence@ac-versailles.fr

En cas d'incident violent, l'Inspecteur d'académie - directeur des services départementaux de l'Éducation nationale doit être systématiquement informé par le chef d'établissement ou l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Cette démarche peut déclencher un appui direct à l'établissement.

Le Centre académique d'aide aux écoles et établissements apporte aux équipes : conseil, formation, accompagnement de projet de prévention. Il constitue également une ressource directe pour les personnels victimes de violence en milieu scolaire : **01 30 83 52 01**

L'organisation retenue par l'académie de Versailles permet, en cas d'alerte, ou à titre préventif, de coordonner les interventions des interlocuteurs spécialisés présentés dans ce document.

Pour les personnels, au rectorat de Versailles

> La cellule d'écoute des personnels

Un accueil téléphonique anonyme donne aux personnels enseignants et administratifs de l'académie la possibilité d'exprimer leurs difficultés : **01 30 83 47 65** (du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h)

> L'aide juridique

La DACES fournit aux agents victimes d'agressions et d'outrages le soutien de l'institution en matière de protection juridique.

DACES 1, tél : **01 30 83 44 08** - tcp : 01 30 83 47 70
mél : ce.daces1@ac-versailles.fr

> Dommages aux véhicules

La DAPER instruit les dossiers de dommages qui ont été causés aux véhicules des personnels dans le cadre de leurs fonctions.

DAPER 1, tél : **01 30 83 49 54** - tcp : 01 30 83 50 89
mél : ce.daper1@ac-versailles.fr

Pour les personnels, dans les inspections académiques

> Le médecin de prévention

Les personnels enseignants et non-enseignants peuvent consulter le médecin de prévention. Il peut évaluer le traumatisme et recommander une orientation vers des soins et, éventuellement, une adaptation du poste de travail.

> Les assistantes sociales

Les personnels enseignants et non-enseignants, victimes de violence en milieu scolaire, peuvent consulter les assistantes sociales du personnel.

“ Outre la mise en œuvre d'un soutien juridique, un accompagnement est mis en place et proposé aux victimes. (...) Cet accompagnement s'exerce dans plusieurs domaines complémentaires : le soutien immédiat de la hiérarchie, l'accompagnement judiciaire (...) médical, psychologique ou social, administratif (...) Il convient de ne pas omettre l'accompagnement pédagogique afin que le personnel victime puisse réintégrer sa place dans l'établissement dans les meilleures conditions. Cet accompagnement doit, dans tous les cas, s'inscrire dans la durée.

Lorsque la victime est un élève, il convient d'assurer une prise en charge immédiate (...) avant d'alerter ses parents et, dans les cas les plus graves, de les recevoir afin de leur relater les faits et de les informer de l'intérêt de déposer plainte.

Circulaire du 16 août 2006 - Prévention et lutte contre la violence ”

Un numéro national destiné aux victimes d'infractions pénales 08 VICTIMES, accessible 7 jours sur 7 de 9 h à 21 h, permet aux victimes d'être écoutées et orientées vers les associations du réseau INAVEM. Composer sur le poste téléphonique le 08 puis les lettres V-I-C-T-I-M-E-S correspondant aux chiffres 8-4-2-8-4-6-3-7.

POUR L'ESSONNE

Inspection académique de l'Essonne

Boulevard de France - 91012 Évry cedex 6

Cabinet de l'inspecteur d'académie :
01 69 47 83 01 (tcp : 01 69 91 39 40)

Tribunal de Grande Instance : 01 60 76 78 00

Pour les établissements

Groupe "prévention des conduites à risques"

Ce groupe a pour mission de sensibiliser, d'informer, d'accompagner et de mettre en place des actions de formation dans le domaine des conduites à risque et du mal-être de l'enfant et de l'adolescent.

Inspection académique de l'Essonne
tél : 01 60 91 76 44

Pour les personnels

Médecin de prévention

tél : 01 69 36 96 53

Assistante sociale des personnels

tél : 01 69 47 83 43 - tcp : 01 60 77 27 78

Service accident de service ou de travail (DGRH)

tél : 01 69 47 83 25 - tcp : 01 60 77 27 78

Pour les élèves

Service médical

tél : 01 60 91 76 40

Service infirmier

tél : 01 60 91 76 44

Service social

tél : 01 69 47 83 22

Maison de l'avocat

Consultations gratuites et anonymes pour les mineurs, tous les mercredis, même pendant les vacances scolaires, de 14 h à 17 h.

Maison de l'avocat, 11 rue des Mazières 91000 Évry
tél : 01 60 77 00 28

Médiavipp 91

Service d'aide aux victimes d'infractions pénales : accueil gratuit et confidentiel des victimes et de leurs familles dans les 18 permanences du département (information, accompagnement juridique, prise en charge psychologique).
Médiavipp 91, Tribunal de grande instance, rue des Mazières, 91000 Évry - tél : 01 60 78 84 20

N° SOS Violence

0 800 802 984

POUR LES

HAUTS-DE-SEINE

Inspection académique des Hauts-de-Seine

avenue Frédéric-et-Irène-Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

Cabinet de l'inspecteur d'académie :
01 40 97 34 01 (tcp : 01 40 97 35 83)

Tribunal de Grande Instance : 01 40 97 10 10

Pour les établissements

Communication directe avec le Parquet

Les chefs d'établissement et directeurs d'école peuvent appeler, en cas d'urgence, le magistrat de permanence au Parquet (indiquer le secteur géographique de l'établissement) et hors urgence, le magistrat du secteur.

Contact urgence, tél : 01 40 97 13 13

Cellule départementale d'écoute

tél : 01 40 97 34 01 - tcp : 01 40 97 35 83

Cellule départementale d'aide aux établissements

tél : 01 40 97 35 17 ou 01 40 97 35 85

tcp : 01 40 97 35 74

Pour les personnels

Médecin de prévention

tél : 01 40 97 34 69

Assistante sociale des personnels

tél : 01 40 97 34 69

Service accident de service ou de travail

tél : 01 40 97 34 32 - tcp : 01 47 25 38 35

Pour les élèves

Services médical, infirmier et social

tél : 01 40 97 34 83

Écoute enfance 92

Toute personne ayant connaissance de mauvais traitements ou abus sexuels dont serait victime un mineur peut avertir Ecoute enfance 92 en restant anonyme (aide sociale à l'enfance).

n° vert : 0 800 00 92 92

(tous les jours, de 9 h à 22 h 30)

Aide aux victimes d'infraction pénale (ADAVIP 92)

Accueil gratuit et confidentiel des victimes et de leurs familles (informations et accompagnement juridiques, prise en charge psychologique).

Annexe du Palais de justice,
1, boulevard des Bouvets, 92741 Nanterre cedex
tél : 01 40 97 14 90 - tcp : 01 41 37 06 33

N° SOS Violence

0 800 802 984